



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement social

Question écrite n° 70315

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les prévisions pour 2002 concernant les loyers et les charges locatives du secteur habitat social public et privé. Les organismes prévoient des augmentations pour l'année à venir. Le gel des loyers et des charges pendant deux ans a répondu aux attentes des familles les plus en difficulté et aux revenus modestes. Les associations de locataires se prononcent pour la reconduction du dispositif de gel et pour le relèvement de l'aide personnalisée au logement (APL). L'Etat devrait reconduire les mesures compensatrices vers les organismes HLM. Il lui demande quelles dispositions elle envisage afin de répondre à ces préoccupations.

Texte de la réponse

L'Union nationale HLM s'est engagée, dans le cadre d'un accord avec l'Etat, en janvier 2001, à procéder à partir de 2002 à une sortie progressive et modérée du gel des loyers qui a été appliqué en 2000 et 2001 par une très large majorité d'organismes HLM. Un certain nombre de hausses de loyers sont donc prévues en 2002. Les informations transmises par les préfetures sur ces hausses, décidées par les conseils d'administration des organismes au cours du dernier trimestre 2001, montrent que la volonté de modération a été le plus souvent suivie par les organismes et là où ce n'était pas le cas, l'Etat leur a demandé de prendre une nouvelle délibération du conseil d'administration afin de réduire la hausse prévue. Dans le Gard, les cinq organismes HLM présents ont décidé une hausse en 2002 comprise entre 1 % et 2,4 %. Il convient de rappeler que le 1er janvier 2002 a eu lieu la seconde étape de la réforme des aides personnelles au logement, qui s'est traduite par une hausse de cette allocation au bénéfice des locataires disposant des ressources les plus modestes, ainsi qu'une revalorisation de nombreuses autres prestations et qu'un deuxième versement de la prime pour l'emploi a été décidé par le Gouvernement au bénéfice des ménages non imposables, qui sera effectif au cours des premières semaines de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70315

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7029

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1153